|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | HERA 04 – Bureau d’Urgence |
| Numéro de poste Sysper: | 493941 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Anne Simon, chef d’unité  1er trimestre 2026 trimestre  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 27-10-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’Autorité de préparation et de réaction en cas d’urgence sanitaire (HERA) est le service de la Commission européenne responsable pour

la préparation et la réponse aux menaces transfrontières sanitaires graves dans le domaine des contre-mesures médicales (MCM), en particulier:

- de renforcer la coordination en matière de sécurité sanitaire au sein de l’Union lors des périodes de préparation et de réponse aux crises et réunir les États membres , l’industrie et les parties prenantes concernées dans un effort commun;

- de remédier aux vulnérabilités et aux dépendances stratégiques au sein de l’Union liées au développement, à la production, à l’acquisition, à la constitution de stocks et à la distribution de contre-mesures médicales;

- de contribuer au renforcement de l’architecture mondiale de préparation et de réponse aux urgences sanitaires.

Dans le cadre du mandat de la DG HERA, il est chargé des tâches suivantes, qui sont exercées en étroite coopération avec les États membres:

* l’évaluation des menaces pour la santé et la collecte de renseignements utiles pour les contre-mesures médicales;
* promouvoir la recherche et le développement avancés de contre-mesures médicales et de technologies connexes;
* relever les défis du marché et renforcer l’autonomie stratégique ouverte de l’Union dans la production de contre-mesures médicales;
* l’acquisition et la distribution rapides de contre-mesures médicales;
* accroître la capacité de constitution de stocks de contre-mesures médicales;
* renforcer les connaissances et les compétences en matière de préparation et de réaction liées aux contre-mesures médicales.

HERA compte actuellement 4 unités. HERA.01 «Politique et coordination» est chargée des priorités politiques, des aspects juridiques, réglementaires et de questions relatives à la qualité de HERA. HERA.02 «Renforcement, analyse et innovation du renseignement» est chargée d’évaluer les menaces et les approches innovantes en la matière. HERA.03 «Contre-mesures médicales» est chargé de la gestion des contre-mesures médicales et HERA.04 «Bureau d’urgence» est chargé de la gestion des crises sanitaires.

HERA’s website: <https://ec.europa.eu/health/hera/overview_en>

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste de chargé de mission pour un expert national détaché hautement motivé et expérimenté au sein de l'équipe qui traite des questions NRBC (Nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques) et de la coopération civile-militaire au sein de HERA.04 - Bureau des urgences.

Le chargé de mission contribuera au travail de l'Unité visant à développer et mettre en œuvre des initiatives de coopération civile-militaire dans le domaine de la préparation et de la réponse aux urgences de santé, en particulier en :

* Facilitant la coordination et la coopération entre HERA, les services de la Commission européenne et les parties prenantes externes, y compris l'OTAN, afin de développer et mettre en œuvre le concept de coopération civilo-militaire.
* Contribuant à l'élaboration de politiques, de stratégies et de lignes directrices sur la coopération civilo-militaire en cas de crise sanitaire dans le domaine des contre-mesures médicales
* Contribuant à la mise en œuvre de projets visant à renforcer la réponse collective de l'UE aux conflits armés et aux menaces CBRN dans le domaine des contre-mesures médicales
* Identifiant les besoins des États membres en matière de coopération civilo-militaire, en particulier en ce qui concerne la production, l'approvisionnement, le stockage ou les contre-mesures médicales, en particulier les contre-mesures médicales à usage dual
* Développant et maintenant des relations avec les principales parties prenantes, y compris les États membres de l'UE, l'OTAN et d'autres organisations internationales afin d'améliorer l'échange de bonnes pratiques
* Contribuant à l'élaboration de scénarios relatifs aux- et de réponse adaptée aux conflits armés et aux menaces CBRN et situations similaires, y compris la rédaction de listes de contre-mesures médicales adaptées à ces menaces
* Analysant et fournissant des contributions sur les tendances, les défis et les opportunités émergents dans la coopération civilo-militaire en cas de crise sanitaire.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Un candidat qui a une expérience avérée de coopération civilo-militaire dans le domaine des soins de santé, en particulier dans un ministère de la Défense. Cependant, les candidats ayant les antécédents suivants sont également encouragés à postuler :

* Coopération civilo-militaire en général
* Experience dans le domaine de la santé publique, en particulier dans le domaine NRBC
* Expérience dans la gestion de crise
* Expérience dans la gestion d’urgences médicales

Une expérience de travail dans ou avec le département national de la défense ou le service compétent de l’OTAN serait considérée comme un atout. Le candidat devrait également avoir de très bonnes capacités relationnelles, de planification, de mise en réseau et de communication. Il doit être en mesure de gérer plusieurs dossiers simultanément et de produire des résultats de haute qualité. Une expérience du travail en équipe et dans un environnement dynamique est essentielle. Il doit être ouvert aux changements de tâches et être capable de s'adapter et d'apprendre sur différents sujets liés à son rôle.

La capacité de communication écrite et orale couramment en anglais est obligatoire.

Le candidat doit également avoir un habilitation de sécurité..

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)